

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD132

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 59 BIS AA

1° À l'alinéa 5, substituer au mot :

« conformément »,

les mots :

« dans les conditions prévues »

et substituer au mot :

« aux »,

les mots :

« après les ».

2° En conséquence, procéder aux mêmes substitutions à la première phrase de l'alinéa 6, à l'alinéa 12 et à l'alinéa 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.